PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de PRÉE-d'ANJOU,
Convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
S'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AMPOIGNÉ,
Sous la présidence de Mr Serge GUILAUMÉ, maire.

Etaient présents :

1. Mr Serge GUILAUMÉ, 2. Mr Dominique JAILLIER, 3. Mme Isabelle DRAPEAU, 4. Mme Marie-Thérèse MICHEL, 5. Mme Anne-Pascale LECLERC, 6. Mr Patrice CHRÉTIEN, 7. Mr Gaël PINEAU,	8. Mme Chrystelle MÉTÉREAU, 9. Mr Sébastien MAHIER, 10. Mr Michaël OTT, arrivé à 20 h 18 – fin du point 1 11. Mme Aurélie BROSSIER. 12. Mme Aurélie PINSON, 13. Mr Benoit HAMON, 14. Mr Xavier THUAULT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Magali LOINARD, Mr Bertrand TOUEILLE, Mme Marina GAUDRÉ.

Date de convocation : **16 mai 2025**

Nombre de membres en exercice : 17
Quorum de l'assemblée : 8
Nombre de membres présents : 14
Votants : 14
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie PINSON

Ordre du jour :

- Réactualisation de la demande de subvention Fonds Vert à la restructuration de la salle des fêtes en un espace socio-culturel multi-usages à Laigné, commune déléguée de Prée-d'Anjou.
- Demande de l'association Athlétic Laigné-Loigné d'une subvention exceptionnelle.
- Résultat programme voirie 2025.
- Demande de fonds communautaire d'aménagement du territoire rural 2024-2026 – FCATR – Volet 2 – Voirie.

Questions diverses :

- Compte-rendu des commissions

N° 25-05-028 RÉACTUALISATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT A LA RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FÊTES EN UN ESPACE SOCIO-CULTUREL MULTI-USAGES A LAIGNÉ, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PRÉE-d'ANJOU.

Mr le maire rappelle que le conseil municipal projette la restructuration de la salle des fêtes comprenant la rénovation de la salle, scène, loges et annexes existantes et une extension à la création de salles multi-usages, de stockages, cuisine et annexes.

Le projet devra répondre aux exigences suivantes :

- À minima à la réglementation RE2020, ou si cette dernière n'est pas applicable à la date du permis de construire, répondre au niveau E3C1 (Label E+C-).
- Atteindre un niveau de performance d'étanchéité à l'air de l'enveloppe : Q4Pa<0.8 m3/h.m².

Afin d'assurer la continuité de l'étanchéité à l'air, le maitre d'œuvre établira un cahier de détails reprenant les points singuliers et les liaisons de parois.

- Assurer un confort d'été optimum sans recours à la climatisation : inertie ou déphasage du bâtiment, protection solaire…
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour obtenir un niveau acoustique adapté.
- Proposer un système de chauffage adéquat et réactif permettant une régulation précise.
- Le système de chauffage devra être raccordé à la chaudière bois granulé existante.
- Proposer un système d'éclairage efficace et économe en énergie.

- Proposer un système de ventilation permettant d'assurer une qualité de l'air performante sans impacter l'acoustique de la salle.
- Etudier la faisabilité d'installer des panneaux photovoltaïques.

Son étude se fera en concertation avec une commission composée d'élus et le conseiller en Energie Partagée du Gal Sud Mayenne.

Par délibération N° 24-09-046 du 26 septembre 2024, il a été décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'architecte IE ARCHITECTURE de Laval (53) pour un montant de 105 830.00 € HT.

Les différentes missions complémentaires ont été attribuées pour un montant total de 17 356.00 € HT.

Mr le maire fait part au conseil municipal que Mme CHENOUFI, sous-préfète, l'a contacté pour l'informer que la demande de subvention DETR/DSIL 2025 n'a pas été retenue, compte tenu que le dossier doit comprendre le résultat du marché de travaux. Il sera possible de redéposer le dossier complet pour la demande de subvention DETR/DSIL 2026.

Il est soumis par Mme la sous-préfète de réactualiser la demande d'aide financière, à hauteur de 400 00.00 € au titre **du FONDS VERT – rénovation énergétique, auprès de l'Etat.**

Le projet de construction est estimé à 914 100.00 € HT, points énumérés ci-dessous, des subventions prévisionnelles :

Origine du financement	**Nature**	**Montant HT**	**Observations**
Etat	*Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - D.E.T.R 2025 – Opération 2D – Réhabilitation des bâtiments communaux (Plafonnée à 600 000 € HT de travaux)* *Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL*	*240 000.00 €* *30 % + 10 % CRTE* *170 000.00 €*	***Non retenu en 2025*** ***Demande redéposée en 2026***
Etat	***Fonds Vert – La rénovation énergétique des bâtiments publics***	**400 000.00 €**	
Conseil Régional	*Fonds Pays de la Loire - investissement communal*	50 000.00 €	
Conseil Départemental	*Contrats de territoire – Dotation communale 2023-2025, vert et bas carbone*	26 658.00 €	
Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier	*FCATR 5 – Projets structurants*	13 800.00 €	
Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier	*FCATR 6 – Projets structurants et prioritaire*	13 800.00 €	
Collectivités Locales	*Commune / Emprunt*	533 028.00 €	
Total des dépenses publiques estimées		**1 037 286.00 €**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'énoncé ci-dessus,

SOLLICITE auprès de **l'Etat** une aide financière au titre **du FONDS VERT – rénovation énergétique,**

AUTORISE M. le Maire ou ses adjoints à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

N° 25-05-029 DEMANDE DE L'ASSOCIATION ATHLÉTIC LAIGNÉ-LOIGNÉ D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Mr le maire fait part de la réception d'un mail le 30 avril de Mr Damien VÉRON, trésorier de l'Athlétic Laigné-Loigné, d'une demande exceptionnelle de 465.82 € concernant les travaux, sur le terrain de Laigné, qui correspondent à la location d'une minipelle et commande de béton pour l'installation des abris de touche effectués par les membres du club.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle de 465.82 € à l'association Athlétic Laigné-Loigné.

N° 24-05-030 RÉSULTAT PROGRAMME VOIRIE 2025.

Mr le maire présente les différents devis sur les travaux de voirie 2025, ouvert le jeudi 24 avril 2025 à 14 h et présentés ci-dessous :

1. FTPB de St-Pierre-la-Cour (53)..... 48 153.51 € HT

2. CHAZÉ TP de Craon (53)..... 57 982.00 € HT

3. SÉCHÉ du Le Bourgneuf-la-Forêt (53)..... 53 012.13 € HT

La commission voirie a demandé une négociation des devis présentés auprès des entreprises.

Après réception des nouvelles propositions des entreprises, la commission voirie s'est réunie le mardi 13 mai à 20 h, propose les choix suivants présentés ci-dessous :

1. FTPB de St-Pierre-la-Cour (53)..... 45 042.65 € HT

2. CHAZÉ TP de Craon (53)..... 50 215.60 € HT

3. SÉCHÉ du Le Bourgneuf-la-Forêt (53)..... 41 115.27 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer les travaux de voirie 2025 à **l'entreprise SÉCHÉ de Bourgneuf-la-Forêt (53)** pour un montant de **41 115.27 € HT**, soit 49 338.32 € TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

N° 24-05-031 DEMANDE DE FONDS COMMUNAUTAIRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RURAL 2024-2026 – FCATR – VOLET 2 - VOIRIE.

Mr le maire expose que la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a mis en place un Fond Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural pour la période 2024-2026 avec un volet « Voirie » destiné aux 15 communes pour l'entretien de leur voirie.

Une enveloppe annuelle de 19 800 € est allouée à la commune de Prée-d'Anjou.

Comme tous les ans, le conseil municipal a prévu budgétairement des crédits pour réaliser des travaux de voirie afin de maintenir en bon état son réseau routier communal.

La commission voirie, après l'état des lieux effectué sur la commune, a classé prioritairement des travaux qui seront effectués par **l'entreprise SÉCHÉ de Bourgneuf-la-Forêt** d'un **montant de 41 115.27 € HT.**

L'opération se caractérise par des travaux de revêtement sur voirie de rechargement, reprofilage et d'enduit monocouche et bicouche.

Ce programme d'investissement, évalué à la somme globale de **41 115.27 € HT,** soit 49 338.32 € TTC s'articule comme suit :

Travaux de revêtement sur voirie 41 115.27 € HT

==========

Total général 41 115.27 € HT

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR) 2024-2026, volet 2 – Voirie ;

Aussi, afin de contribuer au financement de ces travaux, la commune de PRÉE-d'ANJOU va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du FCATR – volet 2 - Voirie, à hauteur de 18 900.00 €.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

Nom du financeur	Montant
Commune de Prée-d'Anjou - Autofinancement	22 215.27 €
Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier – FCATR – volet 2 - Voirie	18 900.00 €
Total général HT	41 115.27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'opération voirie 2025, telle que décrite ci-dessus, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 41 115.27 € H.T ;

STATUT favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;

AUTORISE Mr le maire à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 18 900 €, s'inscrivant dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR) – volet 2 – Voirie ;

APPROUVE le règlement du FCATR ;

DONNE tout pouvoir à Mr le maire, pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Compte-rendu des commissions :

Commission travaux :

Restructuration salle des fêtes : Une réunion est fixée ce lundi 26 mai après-midi, en présence de la maîtrise d'œuvre, du service CEP de la communauté de communes du Pays de Château-Gontier et d'élus, sur les dossiers chauffage, aération, ventilation, isolation et scène.

Le marché lot 1-Amiante sera lancé ce vendredi 23 mai sur la plateforme : http://www.synapse-ouest.com . Parution dans le Ouest-France mardi 27 mai 2025.

Églises : Une visite, a eu lieu à l'église d'Ampoigné, du service patrimoine, commission diocésaine, sur différents travaux de restauration du retable, statuts et chemin de croix.

Il est sollicité la réfection de l'éclairage de l'église de Laigné.

Rappel des travaux en cours et à réaliser :

- Éclairage toilettes publiques à Laigné. Mr Patrice CHRÉTIEN s'en occupe.
- Installation d'un grillage pour protection des pompes à chaleur derrière le restaurant à Ampoigné.
- Enlèvement des tôles et mise en place d'un grillage ou filet au terrain multisports à Ampoigné.
- Installation, aux entrées des villages, 2 grilles à Laigné et 1 à Ampoigné d'affichage pour les associations communales.
- Installation d'une signalisation pour plus de visibilité de la mairie annexe d'Ampoigné.

Commission voirie – entretien et espaces publics extérieurs :

Passages protégés : Il va être réalisé un listage des passages piétons pour réfection de peinture prochainement.

Fleurissement : Jardinière à l'angle de la rue d'Anjou et de Bretagne (géranium, campanule…)

Plantation de fleurs et de légumes dans les jardinières surélevées du service jeunesse Prée-en-bulles

Commission vie sociale et associative :

L'heure civique : Le jeudi 19 juin 2025, le département convie les élus référents à la 2ème rencontre de l'heure civique.

Vous souhaitez bénévolement donner de votre temps, aider une association, quand vous pouvez ou voulez, inscrivez-vous sur le site : lamayenne.lheurecivique.fr

France Services : Mr Antoine GESLIN du service Pôle Solidarité et Famille de la mairie de Château-Gontier, propose d'échanger sur la possibilité de déployer l'activité France Services sur la commune. L'expérimentation permettrait d'apporter de nouveaux services au plus près des habitants.

Contrat Territorial Global (CTG) – CAF 2026-2030 : Lancement de la démarche de renouvellement du projet social Le PEPS/CTG. Les élus référents sont conviés au 2ème COPIL le jeudi 3 juillet à 17 h 30 à la mairie annexe de Bazouges : présentation du diagnostic de territoire, définition des axes du projet social et des thématiques CTG, perspectives d'actions.

Passage du Général de Gaulle le 21 mai 1965 : Ce mercredi 21 mai 2025, a été commémoré le passage du Général de Gaulle, très apprécié par le public. Pour organiser un travail de mémoire, n'hésitez pas à partager vos témoignages de l'époque, photo, etc… au secrétariat de mairie.

Tour de France 2025 – 12 juillet : Des guirlandes de maillots traversent les rues de la commune. Un maillot jaune « géant » va être installé à la devanture de la mairie. Mr Patrice CHRÉTIEN a été interviewé par Oxygène radio Segré, lors d'une réunion le mercredi 11 juin, sur le passage du Tour de France à Laigné.

Il n'a pas été fixé la prochaine réunion du conseil municipal.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 37 mn.

Prée-d'Anjou, le 23 mai 2025

La secretaire de séance,
Mme Aurélie PINSON

Le maire,
Mr Serge GUILAUMÉ